

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

**19 avenue de la Forêt de Haye
54500 VANDOEUVRE LES NANCY
RCS Nancy 483 047 866**

**Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes
ou à émettre**

Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2023

(Résolution n°22)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du salariés de la société, de salariés des sociétés ou des Groupements d'Intérêt Économique dont la société détient au moins 10% du capital ou des droits de vote, et des dirigeants visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 4% du capital de la société.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser [pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Nancy, le 13 juin 2023

BATT AUDIT
Stéphane RONDEAU



Commissaire aux Comptes